

BON DE COMMANDE Réf commande : 220000499 Date de la commande : 19/01/2018	COMMUNE HOMBOURG - (1) 25 RUE PRINCIPALE 68490 Hombourg	
	Ref. Client	

Adresse de livraison

COMMUNE HOMBOURG - (1)
 25 RUE PRINCIPALE
 68490 Hombourg

Contact :
 Tél : 0389832183 Fax : 0389262247
 Mél :

Fournisseur

ARTE INFINE
 209 route de Schirmeck
 67200 Strasbourg

Contact :
 Tél : Fax :
 Mél :

Objet : ANIMATION FAV 27 06 2018

Référence devis :
 Demandeur :

Références obligatoires à rappeler	
Budget :	N° d'engagement : 220000499
N° SIRET du budget :	

Réf. fournisseur	Désignation	Quantité	P.U.	Remise		Taux TVA	Montant HT
				%	Montant		
	CONCERT FLO BAUER BLUES PROJECT	0.00	0.00 €	0.00	0.00 €	0.00	1 500.00 €

Observations

Total H.T.	1 500.00 €
Total T.V.A.	- €
Total T.T.C.	1 500.00 €

Visa



Collectivité ou établissement	Exercice	Service	Réf. Commande N° engagement	Code fournisseur	Date
COMMUNE HOMBOURG - (1)			220000499	ARTE INFINE	19/01/2018

Entre les soussignés:

A : Arte  Infine 209, route de Schirmeck F-67200 Strasbourg (Le Producteur)
et
B : MAIRIE DE HOMBOURG Att. M. ~~Nicolas Wentz~~ *le Claire*
25, rue Principale 68490 HOMBOURG (L'Organisateur)

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Arte  Infine représente le groupe « FLO BAUER BLUES PROJECT » qui assurera une prestation au cours de l'événement ci-dessous:

Date(s): mercredi 27.06.2018

Nombre de dates: 1

Objet et Lieu: Concert à l'occasion de « La Fête au Village » à Hombourg

Horaires: Balance et concert à préciser

Conditions particulières: l'organisateur (B) se charge de la sonorisation de l'endroit

Repas des musiciens et accompagnateurs: à préciser

Rémunération totale: 1500 € TTC (1421,80 € HT + 78,20 € TVA 5,5%)

2. Organismes sociaux

(A) cotisera comme employeur aux différents organismes sociaux pour l(es) artiste(s) concerné(s): URSSAF, Pôle-Emploi, AUDIENS, Congés Spectacles, AFDAS, etc...

3. Dispositions particulières

L'organisateur (B) s'engage à respecter la fiche technique fournie par le producteur (A)

4. Divers

(B) aura à sa charge les droits d'auteurs (SACEM) et en assurera la déclaration et le paiement.

(B) déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu.

Le présent contrat se trouverait suspendu, reporté ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi.

En cas de litige les parties s'engagent à trouver une forme d'entente à l'amiable.

Le cas échéant le lieu de juridiction est Strasbourg.

Strasbourg, le 17.01.2018

A : Arte  Infine
Jean-Marc Heintz



B : L'organisateur
~~Mr Mr Nicolas Wentz~~

*Thierry ENGASSER,
Claire*